

Primus inter pares

CHAPITRE 9 : RECEPTION DE L'ŒUVRE

Un édifice typiquement vaudois : peu remarqué, malgré ses grandes qualités

Triomphe de la démocratie et expression des droits populaires : ces idées, qui animaient assurément l'architecte, étaient certainement partagées aussi par l'opinion publique. On peut dire en effet que très rapidement – et cela n'a rien de surprenant – le bâtiment du Grand Conseil est devenu l'un des symboles même de l'Etat, comme en témoigne la médaille commémorant l'Acte de Médiation, gravée par le Français BERTRAND ANDRIEU (1812) (224), qui met en scène le nouveau bâtiment (fig. ●●● 60).

Ce même motif est repris pour l'une des deux boîtes destinées à protéger les sceaux des actes de bourgeoisie d'honneur et de naturalisation accordés en 1816 au comte Capo d'Istria, bien avant que celui-ci ne devienne premier président de la Grèce en 1827. Ces boîtes en or, exécutées par les orfèvres MARC et CHARLES GELY, étaient ornées d'émaux réalisés d'après des modèles du peintre ANTOINE VOLMAR, dont l'un représentait une vue de Lausanne et l'autre le frontispice de la salle du Grand Conseil (225).

Toutefois, au-delà de ce succès symbolique, le bâtiment du Grand Conseil n'a, apparemment, guère retenu l'attention des contemporains. Il faut dire qu'en ces débuts de l'ère cantonale, les institutions et traditions n'étaient pas encore en place comme elles le sont aujourd'hui, et que la priorité allait aux mesures concrètes pour assurer l'avenir politique, économique et social du nouveau canton. Le Conseil d'Etat avait peut-être tendance à s'arroger une importance excessive, au détriment du Législatif. C'est du moins l'avis d'un pamphlétaire de l'époque, le conservateur Roguin de Bons, qui décrit en 1808 une Chambre du peuple affaiblie et critique les festivités du 14 avril, où les députés n'ont guère de place:

Ainsi la plupart des séances n'ont été composées que de 70 à 80 membres. Souvent même les séances ont été suspendues parce que les 60 ne s'y trouvaient pas. De là le canton a cessé d'être représenté d'une manière constitutionnelle et convenable. Le conseil souverain a perdu en force ce qui lui manquait en nombre. S'est-on d'ailleurs jamais occupé de lui procurer quelque considération ? Qu'il était triste de voir ces députés errant dans les rues, sur les places publiques et devant les cafés de Lausanne, excitant souvent une sorte de curiosité tout au moins indiscreète et trop souvent grossière et déplacée. Ils se hâtaient de s'éloigner et quelques-uns ne revenaient plus. Il eût fallu accorder plus de considération au Grand Conseil et distinguer par moins d'honneurs les fonctionnaires publics nommés par le Petit. Il eût fallu établir un local où les députés auraient pu se réunir dans l'intervalle des séances. Il eût fallu ne pas créer, ou rendre commun aux deux corps ces avantages qui flattent l'opinion, tels qu'une fête annuelle en l'honneur du Petit Conseil et de ses divers fonctionnaires, des costumes, des places marquées dans les églises etc. (226)

Certains commentateurs contemporains ignorent purement et simplement ce symbole de la nouvelle entité cantonale, comme Juste Olivier, qui se montre plutôt sévère avec l'architecture de son temps :

Si jusqu'ici, dans l'âge actuel, nous n'avons élevé aucun édifice qui ait du caractère, de la vérité et de la grandeur, ce n'est pas uniquement la faute de nos architectes : l'esprit de mesquine utilité, ou de mesquine économie, leur chicane bien des choses ; mais il faut convenir aussi qu'ils ne se sont pas toujours montrés dignes de s'en passer (227).

Nombreux sont toutefois les guides qui ne retiennent le bâtiment que comme *salle* du Grand Conseil, et jugent inutile de s'appesantir sur son architecture : Ebel, déjà en 1811, en donne un bon exemple, signalant au nombre des «curiosités» de Lausanne :

Le château qu'habitoient les Baillifs [...] ; on remarque dans son enceinte : 1) la salle où le Grand Conseil du canton tient ses séances et qui jouit d'une vue magnifique sur une grande partie du Pays de Vaud ; 2) la salle du tribunal d'appel ; 3) la monnaie. (228)

Bridel, en 1818, comme bon nombre de contemporains (229), confond château et Grand Conseil en une seule entité gouvernementale :

Le château, ancienne résidence des Evêques devenu l'hôtel cantonal où siègent le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. (230)

Seul FRANÇOIS RECORDON (1824), l'un des premiers à signaler l'édifice, est plus prolix. Son avis, légèrement critique parce qu'il aurait souhaité un portique détaché de la façade, est particulièrement intéressant parce qu'il est lui-même architecte :

Une partie de la cour du château forme une petite terrasse ombragée d'acacias d'où l'on a un très beau point de vue qui embrasse une partie de la ville, du Jura et du Léman. Cette cour est bornée des deux autres côtés par des bâtiments élégants, construits en 1802 [sic]. Celui décoré d'un péristyle est occupé par le tribunal d'appel, qui est la cour suprême du canton. L'autre corps de bâtiment présente une façade ornée d'un bel ordre dorique qu'on regrette de voir à moitié engagé dans le mur et qui supporte un fronton sur lequel on lit, dans la frise, ces mots, *Liberté et Patrie*, avec la date du 14 avril 1803, jour de la première assemblée du Grand Conseil. On entre d'abord dans un très grand vestibule où la troupe de l'école permanente fait en hiver ses exercices de maniements d'armes ; on y voit de plus la salle où le Grand Conseil tient ses assemblées et de laquelle on jouit du même coup d'œil qu'on a depuis la petite terrasse. Dans les étages inférieurs sont l'établissement de la monnaie et de nombreux bureaux. (231)

Alors que Levade (1824) (232), tout comme Roger, dans son *Dictionnaire géographique* (1827) (233), ne s'étendent guère sur le nouveau bâtiment (ce dernier auteur signalant cependant le château Saint-Maire et sa terrasse), Lutz, dans le sien (1836), est l'un des rares à formuler un jugement de valeur, sans que l'on sache d'ailleurs très bien s'il parle du frontispice ou de la salle proprement dite :

La salle du Grand Conseil est assez belle. Le nouveau bâtiment du tribunal d'appel n'a rien qui le distingue d'une maison bourgeoise. (234)

Plus tard, Bailly de Lalonde ne trouve pas d'intérêt particulier à cette architecture «moderne», mais en revanche relève, comme d'autres, la beauté de la situation :

La personne qui me servait de guide me fit entrer ensuite dans la salle où le Grand Conseil tient ses séances, et travaille aux intérêts de tout un peuple libre. La décoration en est fort simple. Les députés sont rangés en demi-cercle devant le président ; à sa droite sont les membres du Conseil d'Etat, et à sa gauche, ceux de la Commission. Des croisées de cette salle, qui occupe un bâtiment moderne séparé du vieux château, on jouit d'une vue magnifique sur une partie considérable du canton de Vaud ; les rideaux blancs et verts désignent par leurs couleurs celles

de la république. On lit sur la façade du bâtiment ces mots *Liberté et Patrie*, que la nation a adoptés pour devise en 1803, après l'époque mémorable de son affranchissement. (235)

Même Louis Vulliemin (1857), pourtant attentif généralement aux constructions, est sensible au contenu, plutôt qu'au contenant : il reprend presque mot pour mot les dires de Levade :

[Château Saint-Maire] Depuis l'organisation du canton de Vaud, le gouvernement l'a fait réparer sous le nom de Maison cantonale. On a construit vis à vis des salles pour les séances du Grand Conseil et pour le tribunal cantonal. Il y a aussi un atelier des monnaies. (236)

Le même auteur, toutefois, quelques années plus tard, précise :

Le bâtiment voisin, où s'assemble le Grand Conseil, est d'une élégante simplicité. Une terrasse lie les deux édifices. En face sont les casernes de milices. (237)

Un *Guide de Lausanne*, en 1886, donne un détail ornemental :

La salle du Grand Conseil construite en 1803 sur le lieu qu'avaient occupé les écuries de l'évêque et le bâtiment du Chapitre. Elle est décorée simplement aux couleurs cantonales, vert et blanc. (238)

Enfin, en 1903 encore, Vautier, subordonne l'édifice au château Saint-Maire:

Une terrasse, qui a quelque peu enfoui les angles de l'édifice [château], le lie aux bâtiments où le Grand Conseil et le tribunal cantonal tiennent leurs séances (239).

Le monument fait cependant partie des circuits touristiques :

Bornons nous ici à signaler la terrasse du château, créée en 1845, d'où l'on jouit d'un joli coup d'œil sur les quartiers de l'occident : c'est sur la terrasse que donne l'entrée de la salle du Grand Conseil, construite en 1803-1804, ornée d'un péristyle néo-grec et d'un petit clocher. (240)

Pour conclure, nous citerons enfin une appréciation rédigée en janvier 1934 par le journaliste et député Henri Laeser, qui est l'un des rares à s'exprimer sur certains détails de la salle elle-même :

Dans la salle du Grand Conseil, bien modeste si on la compare à celles d'autres parlements cantonaux, et dont la seule décoration artistique est un poêle de faïence blanche, style Empire - dans la salle du Grand Conseil brille, en lettres d'or, derrière le siège présidentiel, l'inscription «14 avril 1803» au-dessous de l'écusson cantonal entouré d'une guirlande où le laurier et le chêne, attributs de gloire et de civisme, s'entrelacent aux épis et aux pampres, attributs de travail et de prospérité. (241)